



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 05/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq du mois de juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL**, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **29/06/2024**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Joselaine GELABALE (en visioconférence), Kénia NEBOT-MALADIN (en visioconférence),

Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS (à compter de 15h07), Jacques MALADIN, Joel TOTO, Charles, Rolly, Salif FABULAS, Kylian ROMAIN

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S: Madame Maguy FUMONT-SAMSON,

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame, Betty BESRY

Messieurs Camille PELAGE, Edmond LANCLAS, Guy ACCIPE

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 (dont 2 en visioconférence) Pouvoir = 0 Absents= 5 Votants = 12

SECRETAIRE : Madame Francette JACQUES

DELIBERATION N°2024-07-05/ 09 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS, L'OTMG, LA CCMG ET L'ASSOCIATION DU GRAND PAVOIS PORTANT SUR LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ARRIVEE DU RALLYE DES ILES DU SOLEIL- EDITION 2024

Le Dr Maryse ETZOL, Présidente, rappelle que la 6^{ème} édition partira le 1^{er} novembre de la Palma (Canaries). Cette Transatlantique entre Lanzarote (Canaries) et Marie-Galante (Guadeloupe) via Mindelo (Cap-Vert) organisée par GPO est ouverte à tous les plaisanciers ayant des bateaux de plus de 10 mètres. Cette Transatlantique entre La Palma (Canaries) et Marie-Galante (Guadeloupe) via Mindelo (Cap-Vert) organisée par GPO est ouverte à tous les plaisanciers ayant des bateaux de plus de 10 mètres.

Afin de réserver un bon accueil aux participants une convention de partenariat sera signée entre la commune de Saint-Louis, l'OTMG, le CCMG et l'association du Gand Pavois Organisation.

Cette convention prévoit les modalités d'accueil pour l'arrivée du Rallye des Îles du Soleil à Marie-Galante, dans la baie de Saint-Louis, pendant la période d'arrivée.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la signature de la convention entre la CCMG, l'Etat, la Commune de Saint-Louis et l'association du Grand Pavois Organisation portant sur les modalités d'accueil lors de l'arrivée du RDIS à Saint-Louis de Marie-Galante ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à prendre en charge les dépenses portant sur l'accueil de la manifestation et de solliciter les subventions auprès de la collectivité régionale et la collectivité départementale,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de : **10 JUL. 2024**

- la transmission en sous-Préfecture le

- l'affichage le

11 JUL. 2024

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

La Présidente,

Dr Maryse ÉTZOL